



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 74458

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème que pose aux personnes adultes, malentendantes ou devenues sourdes, le coût élevé d'appareillage stéréophonique demeurant à leur charge. Alors que la prise en compte de cette dépense, estimée à quelque 15 millions d'euros, représente à peine 0,013 % du budget de l'assurance maladie, les associations représentatives de cette catégorie de nos concitoyens déplorent l'absence de décret gouvernemental concrétisant la décision rendue publique dès l'automne dernier. Il lui demande quelles initiatives vont désormais être prises pour régler cette situation au mieux des intérêts et des attentes des personnes victimes de ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74458

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1628